

DE  
**Peinture et de Sculpture**

DE  
**BELGIQUE**

SECRÉTARIAT

N° 513467

A S<sup>m</sup> De *Antoine Siers*

*Rue de Carleux*

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, d.....  
qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition, pourr.....  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé  
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M....., l'assurance  
de notre considération distinguée.

Copie/expédiée le 31-5-10

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Bruxelles, le 31 mai 1910

Secrétariat

Monsieur

TÉLÉPHONE 9631

Nous avons l'honneur de vous  
faire connaître que la résolution de la  
Commission directrice n'a pas été favo-  
rable à l'acquisition, pour les collection  
de l'Etat du tableau qui faisait l'objet  
de votre lettre du 10 courant

Cet ouvrage que nous tenons,  
Monsieur à votre disposition, pourra  
être retiré au Palais de Beaux-Arts,  
rue du Musée n°9 contre la remise d'un  
récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assu-  
rance de ma considération distinguée

Pour la Commission directrice  
Le Secrétaire

Pieter - Gevaert

5114-67

*Reçu mon tableau en retour à l'état de ce jour  
le 1er Juin 1910  
Van der Meulen*

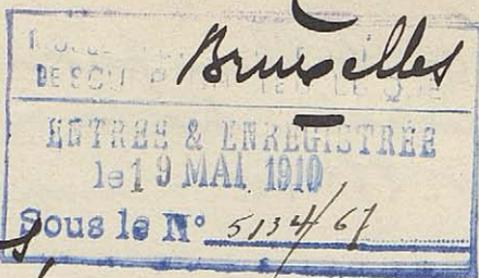
18 rue de Toulouse  
Bruxelles

Je soussigné, Baron Gaëtan de Viere,  
déclare soumettre à la Commission des Musées  
Royaux de Belgique un portrait de dame Habelle  
van Assche et de son fils, épouse en premières noces de  
Philippe van der Stegen de Putte et de Bousval, qui  
fut trésorier de la Ville de Bruxelles vers 1625,  
tableau peint par Antoine van Dyck au prix de  
deux cent soixante quinze mille francs (fr. 275.000.)  
qui m'est offert par un Américain

Bruxelles, le 28 mai 1940

Gaëtan de Viere

18 rue de Louloue <sup>2</sup>



Messieurs,

Possesseur du portrait d'une  
de mes aïeules: dame Habelle  
van Assche, épouse en secondes  
noces du Comte van der Stegen  
de Putte et de Bontval, trésorier  
de la ville de Bruxelles, vers 1625,  
et de son fils enfant, peint par  
Ant. van Dyck à Saventhem, où  
les prénommés avaient leur château,  
je suis saisi d'une offre d'achat  
de

à Messieurs les Président et Membres  
de la Commission des Musées, à  
Bruxelles

de ce tableau par un amateur  
américain sur la mise à prix  
de fr. 275.000, (deux cent soixante  
quinze mille francs).

Avant de conclure l'affaire,  
j'ai l'honneur de vous faire  
connaître, Messieurs, que je suis  
disposé à donner la préférence,  
à égalité de prix, à la Commission  
des musées de Belgique.

En agissant ainsi, je témoigne  
de mon grand désir de voir rester  
dans mon pays une œuvre qui  
fait partie, à plus d'un titre,  
de son patrimoine artistique et,  
par conséquent, devrait y être  
maintenu.

Je suis prêt à soumettre mon tableau  
à votre examen et à vos délibérations  
et vous prie de m'indiquer les jours  
et heure auxquels vous seriez disposés  
à le recevoir ainsi que le local  
de la réception.

Je vous prie, Messieurs, de  
m'excuser de mes sentiments  
les plus distingués.

Jouy de Triery

Ce 10 mai 1910.